



VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-15
Attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré-année 2021/2022

Envoyé en préfecture le 14/11/2022
Reçu en préfecture le 14/11/2022
Publié le 15/11/2022
ID : 060-216004101-20221107-DEL_071122_N15-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

EXCUSE : Amadou Diallo

ABSENTS : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

15- EDUCATION - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1^{er} DEGRE – Année scolaire 2021/2022

Sur le rapport de Monsieur Jean-Luc RIVIERE, Adjoint au Maire, en charge de la petite enfance, enfance, éducation primaire, de la restauration scolaire et des accueils de loisirs, exposant :

Vu l'avis de la commission de la petite enfance, enfance, éducation en date du 13 septembre 2022,

Vu l'avis du bureau municipal du 17 octobre 2022,

Considérant la volonté de la municipalité d'accompagner les établissements scolaires du 1^{er} degré dans leurs projets permettant l'épanouissement des enfants,

Considérant que les subventions permettent de favoriser la réalisation de ces projets et de diminuer les participations financières des familles ;

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-15
Attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré-année 2021/2022

Considérant les difficultés pour les établissements scolaires d'obtenir des financements extérieurs ;

Vu les demandes des établissements scolaires du 1^{er} degré :

Etablissements du 1 ^{er} degré	Projet	Coût global
Ecole maternelle Jacques Decour 2	Le couloir sensori-moteur, une innovation pédagogique	1 260,71 €
Ecole maternelle Paul Langevin	« Le corps en mouvement à travers les arts de la scène	1 824,00 €
Ecole élémentaire Jacques Decour	Decour Métrage	2 572,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

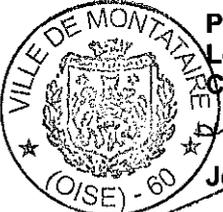
Approuve à l'Unanimité le versement des subventions suivantes pour la somme de **1 870,00 €** répartie comme suit :

Ecole maternelle Jacques Decour 2 : **1 000,00 €**

Ecole maternelle Paul Langevin : **400,00 €**

Ecole élémentaire Jacques Decour : **470,00 €**

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2022 - Enseignement du 1^{er} degré - DSP 2.15 213/6574

**Pour extrait certifié conforme,**
Le Maire,
Conseiller départemental,
Jean-Pierre Bosino